

**DIRECTION GÉNÉRALE DES
SERVICES TECHNIQUES**

Direction de l'Urbanisme

SUEZ RV Méditerranée
A l'attention de Monsieur Sylvain GOLLIN
Campus Arteparc, bâtiment C
595 rue Pierre Berthier
CS 50418
13591 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3

Narbonne, le 28 DEC. 2016

Objet : ISDND LAMBERT IV – Avis sur la remise en état du site

Affaire suivie par : DEVINS Marine

☎ : 04.68.90.26.31

Réf. : 91-16/MD/JAL/DM

Monsieur,

Par courrier en date du 17 novembre 2016, dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation d'exploiter l'installation de stockage de déchets non dangereux de Lambert IV régie par les articles L. 512-1 à L.512-6 et L. 512-15 et R. 512-11 à R. 512-30 du code de l'environnement, vous avez sollicité mon avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations concernées, situées au lieu-dit « Lambert », route de Perpignan, à Narbonne.

Après examen de votre demande et des documents qui y sont attachés, j'ai l'honneur de vous informer, qu'en ma qualité de maire détenant la compétence de l'urbanisme sur le territoire de la commune de Narbonne, je donne un avis favorable, en application de l'article R. 512-6 (7°) du code de l'environnement, sur l'état dans lequel le site devra être remis, tel que décrit dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Maître Didier MOULY
Maire de NARBONNE